

Document de travail, en cours de traitement

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement
 Suivi des modifications - Boudevilliers
 20.11.2025

archam

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
A Pralan	Route de desserte, zone 30 Seules une annexe et une petite construction non conformes à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Biolet, Chemin du	Route collectrice et de desserte, zone 30 Alignements partiels avec un gabarit de 20-12 m, non problématiques Secteur sans alignement : quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3) Mesure de déclassement au PAL (bruit routier) Route d'accès au réservoir d'eau, avec trafic poids-lourds	Enjeu routier - Route collectrice	Maintien des alignements et prolongation jusqu'à la fin de la zone à bâtrir
Centre du Village	Route cantonale, zone 30 Alignements avec un gabarit d'env. 18 m Alignements en cas de reconstruction, empiétant sur plusieurs bâtiments protégés Goulet d'étranglement au niveau du carrefour avec la Rue du Collège	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U-3 : projet urbain mixte, avec réaménagement de la rue Sous le Chêne en zone de rencontre et réaménagement de l'espace-rue de la Rue Centre du village	Maintien des alignements en raison des conditions de circulation difficiles
Coffrane, Route de	Route cantonale, 50 km/h Alignements partiels avec un gabarit de 20 m, empiétant sur un bâtiment	Enjeux routiers - Bâtiments non conformes à la distance légale	Adaptation de l'alignement au pied des bâtiments, prolongement de l'alignement vis-à-vis
Collège, Rue du	Route collectrice, 80 km/h et zone 30 Alignements en cas de reconstruction et alignements partiels avec un gabarit de 15 m, empiétant sur plusieurs bâtiments Implantations des bâtiments en bordure de route	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - BO-5 : aménagement d'un itinéraire cycliste alternatif - U-7 : aménagement d'une déchetterie unique	Secteur à 80 km/h : - définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m - adaptation des alignements existants au niveau de l'embouchure avec la route cantonale Secteur en zone 30 : - définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m - bâtiments protégés en cat. 2 : définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments et d'alignements en cas de reconstruction selon le gabarit de 12m
Endeyeux, Route de l' (site RHNE)	Route cantonale, 80 km/h Bâtiments conformes à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Fontaines, Route de	Route cantonale, 40 km/h Alignements avec un gabarit de 18 m, empiétant sur une annexe	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - C11-h : amélioration de l'accès à la piste cyclable	Maintien des alignements

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Jonchère, La (hors périmètre de protection des sites)	Route de liaison et de desserte, zone 30	Enjeux routiers - Route de liaison - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Liaison piétonne Rue du Collège - Centre du Village	Chemin non aménagé	Enjeu du PAL - BO-4 : création d'un chemin piéton interquartier	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m, selon les accès existants et l'emprise du ruisseau
Malvilliers	Route de liaison, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m sur l'embouchure avec la route cantonale, empiétant sur un bâtiment Passage des bus	Enjeux routiers - Route de liaison - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - BO-2 : sécurisation du carrefour pour les traversées piétonnes et cyclistes - BO-5 : aménagement d'un itinéraire cycliste alternatif	Réduction des alignements / définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Sauge, Impasse de la	Route de liaison partiellement privée, 40 km/h Alignement à 7.5 m de l'axe de la route, sans vis-a-vis		Définition d'un nouvel alignement à 15 m de l'alignement existant
Sous le Chêne	Route collectrice et de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, empiétant sur plusieurs bâtiments protégés (sur le tronçon en route collectrice)	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U-3 : projet urbain mixte, avec réaménagement de la rue Sous le Chêne en zone de rencontre et réaménagement de l'espace-rue de la Rue Centre du village	Réduction des alignements à un gabarit de 12 m / au pied des bâtiments protégés en cas d'empietement, maintien des autres alignements non problématiques DP 17 : prolongement de l'alignement en vis-à-vis de l'alignement existant
Sous l'Eglise	Route de desserte, zone 30 Alignements partiels avec un gabarit d'env. 15 m, non problématiques Secteur sans alignement : bâtiments conformes à la distance légale		Maintien des alignements
Sous le Village	Route de desserte et route privée, zone 30 Alignements avec un gabarit de 9-12 m, non problématiques		Maintien des alignements
RC 1320	Route cantonale, 50-80 km/h Alignements avec un gabarit variable, non problématiques Passage des bus	Enjeux du PAL - BO-5 : aménagement d'un itinéraire cycliste alternatif - U-7 : extension du SCAN	Maintien des alignements

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Périmètre de protection des sites Jonchère, La	Route de liaison et de desserte, zone 30	<p>Enjeux routiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Route de liaison - Bâtiments non conformes à la distance légale <p>Enjeux du PAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments protégés - PSites : protection des composantes du site (bâtiments, jardins, vergers et tilleul central), périmètre d'évolution des constructions 	<p>Définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments protégés, pour préserver les jardins et l'espace-rue</p> <p>Bf 2541 : définition d'un nouvel alignement dans la continuité du bâtiment voisin protégé, le périmètre d'évolution sera adapté en conséquence</p>
N20	<p>Route nationale (depuis 2020)</p> <p>Alignements cantonaux avec un gabarit d'env. 50 m</p> <p>Fixation en cours des alignements nationaux</p>		<p>Maintien des alignements cantonaux jusqu'à l'approbation des alignements nationaux : les alignements et les distances par rapport à la chaussée fixés selon le droit cantonal s'appliquent jusqu'à la définition légale des alignements des routes nationales (art. 12 al. 4 ORN)</p>

Document de travail, en cours de traitement

4

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Cernier

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Alisiers, Impasse des	Route de desserte privée Liaison piétonne Alignements avec un gabarit de 6-12 m, non problématiques		Maintien des alignements
Aurore, Route de l'	Route collectrice, zone 30 Alignements avec un gabarit de 18 m, non problématiques	Enjeu routier - Route collectrice Enjeu du PAL - U-9 : planification du pôle de gare	Maintien des alignements, à coordonner avec la planification du pôle de gare Prolongement des alignements jusqu'à la Route des Fontaines avec un gabarit de 12 m
Bois du Pâquier, Rue du (hors périmètre de protection des sites)	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus Alignements en bordure du DP, non problématiques	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - CE-9a : modération de la vitesse en traversée de localité	Maintien des alignements
Bois Noir, Rue du (hors secteur en damier)	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, non problématiques		Maintien des alignements
Cèpes, Passage des	Route de desserte, zone 30	Enjeu du PAL - U-9 : planification du pôle de gare	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m (circulation des bus prévue), prolongement des alignements sur le futur axe reliant le Passage des Cèpes à la Rue des Planches Sèches A coordonner avec la planification du pôle de gare
Chapelle, Chemin de la (hors périmètre de protection des sites)	Route collectrice, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques		Maintien des alignements
Charmes, Impasse des	Route de desserte, zone 30 Liaison piétonne Alignements avec un gabarit de 6 à 12 m, non problématiques		Maintien des alignements
Chasseral, Rue de	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques		Maintien des alignements
Chassiez	Alignement au Nord des bâtiments, frappant des réserves à bâtrir Dézonage du bf 2481 dans la révision du PAL	Enjeu routier - Alignements obsolètes	Suppression de l'alignement
Cormiers, Impasse des	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 18 m, non problématiques	Enjeu du PAL - U-7 : extension de l'école secondaire de La Fontenelle	Maintien des alignements

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Comble-Emine, Rue de	Route collectrice, zone 30 Alignements existants avec un gabarit d'env. 15 m et alignement en cas de reconstruction, frappant un bâtiment protégé (cat. 2)	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U-8 : extension du pôle de développement économique régional (HIFI FILTER SA) - U-9 : planification du pôle de gare - CE-10 : création d'un chemin piéton interquartier, en relation avec le pôle de gare	Maintien des alignements, à coordonner avec la planification du pôle de gare
Crêt Debély	Route collectrice, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques	Enjeu routier - Route collectrice	Maintien des alignements
Entre Les Monts	Alignement à env. 30 m de la limite de l'aire forestière, frappant des réserves à bâtrir	Enjeu routier - Alignements obsolètes Enjeu du PAL - 7 : développement du secteur Entre Les Monts	Suppression de l'alignement, la distance à la forêt s'applique
Epervier, rue de l'	Route collectrice, zone 30 Alignements avec un gabarit d'env. 18 m, frappant plusieurs bâtiments protégés Partie Ouest : bâtiments implantés en bordure de route	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : requalification du centre de village en aménageant une place centrale attractive et polyvalente	Partie Est : adaptation de l'alignement au pied des bâtiments protégés Partie Ouest : remplacement des alignements par des fronts d'implantation obligatoire au pied des bâtiments protégés, pour préserver l'implantation des bâtiments par rapport à la route
Erables, Allée des	Route collectrice, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques	Enjeu routier - Route collectrice	Maintien des alignements
Esserts, Rue des	Route collectrice, zone 30 Alignements existants avec un gabarit de 12 m, frappant plusieurs bâtiments	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - IL-1 : sécurisation des déplacements piétons - Bâtiments protégés	Adaptation des alignements selon un gabarit de 12 m
Fontaines, Route de	Route cantonale, 50 à 80 km/h	Enjeu du PAL - FO-11 : aménagement d'une piste cyclable	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 18 m
Frédéric Soguel, Rue	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus Alignements existants avec un gabarit d'env. 14 m, non problématiques Partie Ouest : bâtiments implantés en bordure de route	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : requalification du centre de village en aménageant une place centrale attractive et polyvalente - CE-1 : requalification du carrefour pour les déplacements piétonniers - CE-9a : modération de la vitesse en traversée de localité	Partie Ouest : remplacement de l'alignement par un front d'implantation obligatoire au pied des bâtiments protégés, pour préserver l'implantation des bâtiments par rapport à la route
Liaison piétonne Rue Frédéric Soguel- Pôle de gare	Chemin non aménagé	Enjeu du PAL - U-9 : planification du pôle de gare - CE-10 : création d'un chemin piéton interquartier, en relation avec le futur pôle économique et la future gare	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m, en bordure du périmètre à prescriptions particulières de frange urbaine (PAL) A coordonner avec la planification du pôle de gare

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Fontenelle, La	Alignement à une distance d'env. 10-30 m par rapport à l'oléoduc / aire forestière, frappant plusieurs bâtiments	Enjeu du PAL - U-7 : extension de l'école secondaire de La Fontenelle	Suppression de l'alignement, la distance des constructions à la forêt et les dispositions OPAM s'appliquent
Forchaux-Mantel, Chemin de	Route de desserte, zone 30 Alignements existants avec un gabarit variable (8-20 m), non problématiques	Enjeu du PAL - U-7 : extension de l'école secondaire de La Fontenelle	Maintien des alignements
Guillaume Farel, Rue de	Route collectrice, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12-15 m, non problématiques	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : requalification du centre de village en aménageant une place centrale attractive et polyvalente	Maintien des alignements
Guillemette de Vergy, Rue (hors périmètre de protection des sites)	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, frappant plusieurs garages		Maintien des alignements
Henri Calame, Rue de (hors secteur en damier)	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit d'env. 12 m, frappant plusieurs bâtiments (< 3)		Maintien des alignements
Hôtel de Ville, Place de	Parking Alignement existant, non problématique	Enjeu du PAL - requalification du centre de village	Définition d'un nouvel alignement sur les limites du bf 1391/de la ZUP2 en prévision du projet requalification du centre du village
Jean-Paul Zimmermann, Rue	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques		Maintien des alignements
Jenny Humbert-Droz, Passage	Chemin partiellement aménagé	Enjeu du PAL - U-9 : planification du pôle de gare	Définition de nouveaux alignements sur l'emprise du passage, à coordonner avec la planification du pôle de gare
Jonquilles, Rue des	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques		Maintien des alignements
Merisiers, Impasse des	Route de desserte, zone 30 Liaison piétonne Alignements avec un gabarit de 6 à 12 m, non problématiques		Maintien des alignements
Monts, Rue des (hors secteur en damier)	Route de desserte, zone 30 Alignements en bordure du DP, non problématiques		Maintien des alignements

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Neuchâtel, Route de	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus Alignements avec un gabarit d'env. 15 m et alignements en cas de reconstruction, frappant plusieurs bâtiments protégés Bf 1645 : alignement empiétant sur le trottoir	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U-9 : planification du pôle de gare - CE-1 : requalification du carrefour pour les déplacements piétonniers - B4-a : amélioration des accès à la piste cyclable	Batiments protégés : - cat. 1 : suppression des alignements en cas de reconstruction et adaptation des alignements au pied des bâtiments protégés - cat. 2 : maintien des alignements et des alignements en cas de reconstruction / bf 1655 : adaptation de l'alignement au pied du bâtiment et remplacement de l'alignement sanctionné par un alignement en cas de reconstruction Bf 1645 : suppression de l'alignement et remplacement de l'alignement en cas de reconstruction par un alignement primaire Maintien des autres alignements, à coordonner avec la planification du pôle de gare
Noyer, Impasse du	Route de desserte privée Alignements avec un gabarit de 12 m, frappant un garage	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U-9 : planification du pôle de gare	Maintien des alignements, à coordonner avec la planification du pôle de gare
Orestie, Chemin de l'	Route de desserte, zone 30 Alignement à env. 30 m de l'aire forestière, frappant des bâtiments et réserves à bâtir	Enjeu routier - Alignements obsolètes Enjeu du PAL - 7 : développement du secteur Entre Les Mont (accès par le Chemin de l'Orestie)	Réduction de l'alignement à 6 m à l'axe de la route
Pierres Grises, Rue des (hors périmètre de protection des sites)	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques Alignement en cas de reconstruction		Suppression de l'alignement en cas de reconstruction Maintien des autres alignements
Planches Sèches, Rue des	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, non problématiques	Enjeu du PAL - U-9 : planification du pôle de gare	Maintien des alignements, à coordonner avec la planification du pôle de gare
Pommeret, Rue de	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques		Maintien des alignements
Pomologie, Chemin de la	Partie Sud : accès privé, développement du bf 1296 Partie Nord : liaison piétonne, sans DP ni servitude de passage public		Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m
République, Rue de la	Route collectrice, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 à 14 m, frappant un bâtiment protégé	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : requalification du centre de village en aménageant une place centrale attractive et polyvalente	Adaptation de l'alignement au pied du bâtiment protégé Maintien du reste des alignements
Saules, Impasse des	Route de desserte privée Alignements avec un gabarit de 6-11 m, non problématiques		Maintien des alignements

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Stand, Rue du	Route collectrice, zone 30 Alignements existants avec un gabarit de 12 à 15 m, frappant des bâtiments protégés	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : requalification du centre de village en aménageant une place centrale attractive et polyvalente	Bâtiments protégés : - cat. 1 : adaptation des alignements au pied des bâtiments protégés - cat. 2 : adaptation des alignements au pied des bâtiments et remplacement des alignements sanctionnés par des alignements en cas de reconstruction Maintien du reste des alignements
Taille, Route de la (partie en DP)	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus Alignements avec un gabarit de 18 m et alignement en cas de reconstruction, frappant plusieurs bâtiments (dont un bâtiment protégé)	Enjeux du PAL - U-9 : planification du pôle de gare - A3-e : aménagement de bandes cyclables / chaussée avec voie centrale banalisée - CE-9a : modération de la vitesse en traversée de localité	Suppression de l'alignement en cas de reconstruction sur le bâtiment protégé Maintien des autres alignements, à coordonner avec la planification du pôle de gare
Taille, Route de la (partie privée)	Route de desserte privée	Enjeu du PAL - CSM-9 : création d'un chemin piéton en lien avec le secteur Les Oeuches	Définition de nouveaux alignements selon l'emprise de la route, en lien avec la création de la liaison piétonne (publique) Rue des Indiennes - Les Oeuches
Périmètre de protection des sites Bois du Pâquier, Rue du Chapelle, rue de la Charles l'Eplattenier, Chemin Guillemette de Vergy, Rue Pierres Grises, Rue des	Routes cantonales, 50 km/h Routes de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit variable, principalement en bordure des DP	Enjeu du PAL - Psites : protection des composantes du site, avec périmètres d'évolution des constructions - Bâtiments protégés	Rue du Bois du Pâquier : remplacement de l'alignement par un front d'implantation obligatoire, pour préserver l'implantation des bâtiments par rapport à la route Autres rues : maintien des alignements (avec corrections ponctuelles), bien qu'ils s'étendent au-delà des périmètres d'évolution, les alignements restent applicables pour les constructions souterraines, partiellement souterraines et les petites constructions Les périmètres d'évolution seront ponctuellement adaptés lorsqu'ils s'étendent au-delà des alignements (bf 1831 et 2066)
Secteur en damier Bois Noir, Rue du Crêt du Mont d'Amin Crêt de Tête de Ran Henri Calame, Rue Monts, Rue des Robert Comtesse, Rue	Route collectrice et routes de desserte, zone 30 Alignements existants en bordure des DP, non problématiques	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - Damier : préservation de la structure urbaine en damier caractéristique de l'urbanisme horloger	Transformation des alignements au Nord des fronts bâtis en fronts d'implantation obligatoire, afin de conserver la trame en damier Maintien des autres alignements

Document de travail, en cours de traitement

9

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement
 Suivi des modifications - Chézard-Saint-Martin
 20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Ami-Girard, Rue	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Bassins, Chemin des (partie publique)	Route de desserte (sans issue), 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légales Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - 8b : développement du secteur Saint-Martin	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m / au pied des bâtiments protégés
Bassins, Chemin des (partie privée)	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Bouleau, Chemin des	Route de desserte, 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Blu, Chemin du	Route de desserte partiellement privée, zone 30 Entretien assuré par la Commune	Enjeu du PAL - 8d : développement du secteur Derrière l'Eglise et élargissement de l'accès par le Chemin des Courtes-Raies / Chemin du Blu	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit d'env. 12 m
Champs-Rinier	Partie Ouest : route publique, zone 20, alignements avec un gabarit de 9 à 12 m, non problématiques Partie Nord : route privée Partie Sud : alignements avec un gabarit de 15 à 23 m, non problématiques, route non réalisée	Enjeu du PAL - CSM-10 : création d'un chemin piéton interquartier	Partie Ouest : maintien des alignements Partie Nord : définition de nouveaux alignements selon l'emprise de la route, en lien avec la liaison piétonne CSM-10 Partie Sud : maintien des alignements, option pour de futurs aménagements (par ex. liaisons de mobilité douce)
Liaison piétonne Champs-Rinier - Rue du Forvy	Chemin non aménagé Champs Rinier : route privée	Enjeu du PAL - CSM-10 : création d'un chemin piéton interquartier	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m, prolongement des alignements sur Champs Rinier
Champs-Robert (partie publique)	Route de desserte, zone 30 Un seul bâtiment non conforme à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Champs-Robert (partie privée)	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Champs-Travers	Route de desserte (sans issue), 50 km/h Alignements avec un gabarit de 10 m	Enjeu routier - Alignements obsolètes Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Suppression des alignements obsolètes Maintien des autres alignements non problématiques

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Combe, Rue de la (hors périmètre de protection des sites)	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - IL-1 : sécurisation des déplacements piétons	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Courtes-Raies, Chemin des	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - 8d : développement du secteur Derrière l'Eglise et élargissement de l'accès par le Chemin des Courtes-Raies / Chemin du Blu	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m Impact sur les SDA à régler au stade du permis de construire
Creuse, Route de	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Derrière-l'Eglise	Route de desserte, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Ecureuils, Chemin des	Route de desserte réservée aux riverains, zone 30	Enjeux routiers - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Epine, Chemin de l'	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Esserts, Rue des	Route collectrice, zone 30 Alignement partiel à env. 10 m à l'axe de la route (côté Nord), non problématique	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - IL-1 : sécurisation des déplacements piétons (trottoir)	Complément / définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Liaisons piétonnes Rue des Esserts / Rue des Indiennes - Secteur Les Oeuches	Chemin non aménagé Servitude de passage à pied public RS20056 (en direction de la Rue des Esserts) Rue des Indiennes : route privée	Enjeu du PAL - CSM-9 : création d'un chemin piéton en lien avec le secteur Les Oeuches	Liaison Les Oeuches - Rue des Indiennes : définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m Liaison Les Oeuches - Rue des Esserts : définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m sur le tracé de la servitude RS20056
Fontaines, Route de	Route cantonale, 50 à 80 km/h	Enjeu du PAL - FO-11 : aménagement d'une piste cyclable	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 18 m
Liaison piétonne Route des Fontaines - Evologia	Chemin non aménagé	Enjeu du PAL - CE-11 : création d'un chemin piéton interquartier, en relation avec le pôle de gare	La liaison est déjà prévue dans le plan spécial et ne nécessite donc pas d'alignement
Forge, Rue de la (hors périmètre de protection des sites)	Route de desserte, zone 30 Alignement existant partiel en bordure de DP, non problématique	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés	Prolongation de l'alignement le long du DP 39

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Forvy, Rue du (hors périmètre de protection des sites)	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Grand-Chézard, Rue du	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Grand'Rue (hors périmètre de protection des sites)	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus Alignements partiels avec un gabarit d'env. 15 m, frappant plusieurs bâtiments	Enjeux routiers - Bâtiments non conformes à la distance légale - Alignements obsolètes Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - 8c : développement du secteur Sous la Ville - A3-h : aménagement d'une piste cyclable - CSM-5a / CSM-11a : modération de la vitesse en traversée de localité	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit d'env. 18 m Suppression des alignements obsolètes Tronçons avec projet de modération de la vitesse : réduction du gabarit entre 15-17m, maintien des autres alignements non problématiques
Liaison piétonne Grand'Rue (école) - Rue Jean-Labran	Chemin non aménagé	Enjeux du PAL - CSM-11 : création d'un chemin piéton interquartier - 8h : développement du secteur Petit Chézard par concours de projet	Pas de nouvel alignement, la liaison sera précisée dans le cadre du concours pour le secteur Petit Chézard
Indiennes, Rue des	Route de desserte privée	Enjeu du PAL - CSM-9 : création d'un chemin piéton en lien avec le secteur Les Oeuches	Définition de nouveaux alignements selon l'emprise de la route, en lien avec la création de la liaison piétonne (publique) Rue des Indiennes - Les Oeuches
Marnière, Chemin de la	Route collectrice, zone 30 Alignement existant à env. 7 à 8 m de l'axe de la route, non problématique (côté Est)	Enjeu routier - Route collectrice	Définition de l'alignement Ouest à 12 m de l'alignement existant
Mont-d'Amin, Rue du	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, non problématiques (empiétement sur petites constructions ou annexes)		Maintien des alignements
Orée, rue de	Route de desserte (sans issue), zone 30 Côté Est : alignements partiels avec un gabarit de 15 m, non problématiques Côté Ouest : quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Maintien des alignements côté Est Pas de nouvel alignement côté Ouest
Puits, rue du	Route de desserte (sens unique), zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit d'env. 10 m (milieu bâti contraint, route à sens unique)
Quarette, Rue de la	Route de desserte réservée aux riverains (sens unique), zone 30 Alignement avec un gabarit de 4 m par rapport à l'axe de la route, non problématique	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 10 m / au pied des bâtiments principaux (milieu bâti contraint, route à sens unique)

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Rosiers, Rue des	Route de desserte réservée aux riverains, zone 30 Alignements existants avec un gabarit de 12 m, non problématiques	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Prolongation des alignements existants avec un gabarit de 12 m
Ruillard, Le	Route de desserte (sans issue), 50 km/h	Enjeu du PAL - 8f : développement du secteur Les Berchins	Pas de nouvel alignement (élargissement de l'accès aux Berchins dans l'emprise du secteur)
Seu, Rue du	Route de desserte, zone 30 Alignements partiels avec un gabarit de 15 m (côté Est), non problématiques	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Maintien des alignements côté Est Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m côté Ouest
Sous-Vy	Route de desserte (sans issue), 50 km/h Un bâtiment non conforme à la distance légale (embouchure)		Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m sur l'embouchure de la route
Sur-l'Orée	Route de desserte partiellement privée		Pas de nouvel alignement
Taille, Route de la	Route cantonale, 50-60 km/h	Enjeu du PAL - 8a : développement du secteur Les Oeuches, soumis à PQ, et aménagement d'un accès par le bf 3270 - CSM-9 : création d'un chemin piéton en lien avec le secteur Les Oeuches - A3-e : aménagement de bandes cyclables en localité et de pistes cyclables hors localité	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 18 m Accès au secteur Les Oeuches : définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m, légèrement supérieur à la bande en zone à bâtrir prévue pour l'accès (accotements, etc.) Pas de nouvel alignement à l'intérieur du secteur Les Oeuches, la desserte interne sera précisée dans le PQ
Thuyas, Chemin des	Route de desserte, 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Vieux-Prés, Route des	Route collectrice, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, non problématiques	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale	Prolongation des alignements existants avec un gabarit de 12 m
DP12	Route de desserte (sans issue), 50 km/h Bâtiments principaux conformes à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Périmètre de protection des sites "Saint-Martin" : Ami-Girard, Rue Grand-Rue	Route cantonale, 50 km/h Route collectrice, zone 30	Enjeux du PAL - PSites : protection des composantes du site, périmètre d'évolution des constructions - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements selon le périmètre d'évolution des constructions / au pied des bâtiments protégés, pour préserver les jardins et l'espace-rue
Périmètre de protection des sites "Petit Chézard" : Champs-Rinier Combe, Rue de la Forge, Rue de la Forvy, rue du Jean-Labran, Rue Petit-Chézard, Rue du	Routes collectrices et de desserte, zone 30 Alignements et alignements secondaires	Enjeux routiers - Bâtiments non conformes à la distance légale - Alignements obsolètes Enjeux du PAL - PSites : protection des composantes du site, périmètre d'évolution des constructions - Bâtiments protégés - 8h : développement du secteur Petit Chézard - IL-1 : sécurisation des déplacements piétons	Définition de nouveaux alignements selon le périmètre d'évolution des constructions / au pied des bâtiments protégés et suppression des alignements secondaires, pour préserver les jardins et l'espace-rue Suppression des alignements obsolètes Ménagement d'un accès au secteur Petit Chézard

Document de travail, en cours de traitement

13

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Coffrane

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Abrévieux, Rue de l'	Route cantonale, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 21-23 m, empiétant sur plusieurs bâtiments protégés	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - CO-1a : modération de la vitesse en traversée de localité - E4-b : sécurisation des déplacements cyclistes	Adaptation des alignements au pied des bâtiments protégés Adaptation de l'alignement au giratoire en vue d'une éventuelle modification du carrefour pour sécuriser les déplacements cyclistes
Cape, Rue de la	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Collège, Rue du	Route de liaison, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15-20 m, frappant plusieurs bâtiments et la route Passage des bus	Enjeu routier - Route de liaison Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - CO-4 : création d'une zone de rencontre devant l'école	Réduction des alignements avec un gabarit d'env. 15 m aux abords du collège, en vue de l'aménagement de la zone de rencontre Bâtiments protégés : adaptation des alignements au pied des bâtiments (cat. 1 et 2), remplacement de l'alignement sanctionné par un alignement en cas de reconstruction au carrefour avec la Rue de la Lessiverie (visibilité)
Cornereux, Rue du	Route collectrice publique et route de desserte privée, 50 km/h Alignements existants sur l'embouchure avec un gabarit de 10 m, non problématiques	Enjeu routier - Route collectrice	Partie publique : maintien des alignements Partie privée : pas de nouvel alignement
Dessous, Rue de	Route collectrice, zone 30 Alignements partiels avec un gabarit de 11 m, non problématiques Bâtiments implantés en bordure de route	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Prolongement des alignements avec un gabarit d'env. 11m
Dîme, Chemin de la	Route de desserte privée Partie Sud-Est : alignements partiels avec un gabarit de 15 m et alignements en cas de reconstruction, empiétant sur plusieurs bâtiments et réserve à bâtrir Mise en conformité de la route nécessaire Partie Sud-Ouest : pas d'alignement		Partie Sud-Est : suppression des alignements empiétant sur le bf 1933 (réserves à bâtrir), maintien du reste des alignements (chemin intégré au réseau piéton, mise en conformité de la route) Partie Sud-Ouest : pas de nouvel alignement (route privée)
Lessiverie, rue de la	Route de desserte, zone 30 Alignements partiels avec un gabarit d'env. 15 m, non problématiques	Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Maintien et complément des alignements au pied du bâtiment protégé
Musée, Rue du	Route cantonale, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 15-19m, empiétant sur plusieurs bâtiments protégés Passage des bus bf 1835, 1836 : projet de lotissement	Enjeu du PAL - Bâtiments protégés - CO1-a : modération de la vitesse en traversée de localité	Adaptation des alignements au pied des bâtiments protégés et remplacement des alignements sanctionnés par des alignements en cas de reconstruction (pour les cat. 2)

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Pelleuse, Rue de la	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Saule, Rue de la	Route collectrice et de desserte, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit d'env. 12 m
Serroue, Rue de	Route collectrice, 50 km/h Alignements existants sur l'embouchure avec un gabarit de 10 m, non problématiques	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale	Prolongement des alignements avec un gabarit de 10 m
Sottards, Route des	Route cantonale, 80 km/h	Enjeu du PAL - E4-c : sécurisation des déplacements cyclistes	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 18 m jusqu'au carrefour avec le chemin AF
Sous-la-Vy-du-Noyer, Rue	Route de desserte, zone 20 Un seul garage non conforme à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Route d'évitement des camions	Routes de desserte et routes privées, 80 km/h Route d'évitement du village empruntée par le trafic poids-lourds lié à l'exploitation des gravières		Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m, pour permettre des élargissements ponctuels de la route

Document de travail, en cours de traitement

15

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Dombresson

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Arniers, Impasse de	Route de desserte (sans issue), 50 km/h Alignement existant	Enjeu routier - Bâtiment non conforme à la distance légale	Prolongation de l'alignement au pied du bâtiment
Champey, La	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus Alignement partiel, avec un gabarit variable (env. 13-22 m par rapport à l'axe de la route), non problématique bf 1216 : ZUP2	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés - 9e : développement du secteur La Champey - 9f : développement du secteur Les Empétières	Maintien et adaptation ponctuelle de l'alignement existant Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 18 m / au pied des bâtiments protégés
Champey, Impasse de la	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Charrière, Chemin de la (hors périmètre de protection des sites)	Route de desserte, zone 30 En partie réservée aux bordiers	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - IL-2 : sécurisation des déplacements piétonniers	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m, y compris hors zone à bâtrir en vue de la mesure IL-2 (DP étroit)
Crêts, Les	Route collectrice, 50 km/h	Enjeu routier - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m / au pied des bâtiments protégés
Crêts, Les	Route de desserte, 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Echelette, Impasse de l'	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Eglise, Chemin de l' (hors périmètre de protection des sites)	Route de desserte, 50 m/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Empétières, Chemin des	Route de desserte privée Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques		Maintien des alignements existants
Faubourg, Le	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - 9a : développement du secteur Sur Vuarran	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 18 m

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Liaison piétonne Le Faubourg - Sur Vuarran	Chemin non aménagé	Enjeux du PAL - 9a : développement du secteur Sur Vuarran, soumis à principes planification - DO-9 : création d'un chemin piéton en lien avec le secteur de développement Sur Vuarran	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m jusqu'à la limite du secteur Sur Vuarran Pas de nouvel alignement à l'intérieur du secteur Sur Vuarran, la desserte interne sera précisée lors de la planification du secteur
Oeuches, Les (hors périmètre de protection des sites)	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments protégés
Orée, Chemin de l'	Route de desserte (sans issue), 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Peupliers, Allée des	Route collectrice, 50 km/h	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - IL-2 : sécurisation des déplacements piétonniers - U-8 : extension de la zone d'activités économiques de La Loie	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m
Promenade, Chemin de la	Route de desserte, 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Rebatte, Chemin de la (hors périmètre de protection des sites)	Route de desserte, 30 km/h	Enjeux du PAL - 9d : développement du secteur La Boverie et aménagement de l'accès par le bf 2769 - DO-12 : création d'un chemin piéton en lien avec le secteur La Boverie	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m Accès au secteur La Boverie : définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m, légèrement supérieur à la bande en zone à bâti prévue pour l'accès (accotements, etc.)
Ruz Chasseran, Chemin du	Route collectrice, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - 9c : développement du secteur Vergers Montmollin - IL-2 : sécurisation des déplacements piétonniers	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Liaison piétonne Chemin du Ruz Chasseran - secteur La Boverie	Chemin partiellement aménagé	Enjeu du PAL - 9d : développement du secteur La Boverie	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m afin d'aménager un accès piéton direct au secteur L'accès voiture au secteur est prévu par le Chemin de la Rebatte

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Seyon, Route du	Route cantonale, 50 km/h	Enjeux du PAL - 9b : développement du secteur Les Quarres - U-8 : extension de la zone d'activités économiques de La Loie	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 18 m
Torrent, Chemin du	Route de desserte (sans issue), 50 km/h Bâtiments conformes à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Vuarens, Les	Route de desserte, 50 km/h, sans issue	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - 9a : développement du secteur Sur Vuarran	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit d'env. 12 m
Périmètre de protection des sites Charrière, Chemin de la Dombrice, Rue Eglise, Chemin de l' Grand'Rue Rebatte, Chemin de la Ruz Chasseron, Chemin du Seyon, Route du	Route cantonale, 50 km/h Routes collectrices et de desserte, zone 30 et 50 km/h Passage des bus Alignements et fronts d'implantation obligatoire, partiel	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - PSites : protection de la substance patrimoniale existante - U/M-6 : valorisation du centre du village entre la poste, le restaurant et l'épicerie - DO-3a : modération de la vitesse en traversée de localité	Suppression des alignements à l'arrière du front bâti, les règles de protection des sites s'appliquent Maintien des autres alignements et des fronts d'implantation obligatoire et corrections ponctuelles au pied des bâtiments protégés (préservation des implantations, jardins et autres éléments constitutifs de l'espace-rue, réalisation des différents projets) Définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments protégés
DP 36	Chemin AF	Enjeu du PAL - U-8 : extension de la zone d'activités économiques de La Loie	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m pour assurer l'accès à l'extension de la zone d'activités économiques

Document de travail, en cours de traitement

18

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Engillon

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Bayerel, Route de	Route de liaison, 50 km/h	Enjeux routiers - Route de liaison - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m
Bonneville, Route de (hors périmètre de protection des sites)	Route de desserte, 50 km/h Bâtiments conformes à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Chênes, Route des	Route de liaison, 50 km/h Passage des bus	Enjeu routier - Route de liaison	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m
Piscine, Chemin de la	Route de desserte, 80 km/h Problème d'accessibilité à la piscine lors des jours de forte affluence	Enjeu du PAL - C12-a : amélioration des accès à la piste cyclable et sécurisation des traversées piétonnes et cyclistes au droit du carrefour d'accès à la piscine	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m et prise en compte du parking au Sud-Ouest de la piscine, intégré à terme au domaine public
Périmètre de protection des sites Bonneville, Route de Eglise, Rue de l' Groseilles, Chemin des Seyon, Chemin du	Routes de desserte, 50 km/h Quelques bâtiments protégés non conformes à la distance légale, sur des routes à faible trafic : - Rue de l'Eglise et Chemin du Seyon : sans issue / fermés au trafic de transit - Chemin des Groseilles : route à sens unique	Enjeux routiers - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés - PSites : protection des composantes du site, avec périmètre d'évolution des constructions	Pas de nouvel alignement, les dispositions du PCAZ/RCAZ et les distances LRVP garantissent la protection du site Chemin du Seyon (exception) : définition d'un nouvel alignement à env. 7.5 m à l'axe de la route, en cohérence avec l'implantation des bâtiments existants, le périmètre d'évolution sera adapté en conséquence

Document de travail, en cours de traitement

19

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Fenin

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
A Morteau	Route de desserte privée, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 15 m, empiétant sur la route (embouchure avec la Vy Marchand)		Adaptation des alignements au niveau de l'embouchure
Bons-Voisins, Rue des	Route de desserte partiellement privée, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 11-15 m, empiétant sur plusieurs bâtiments Bouclage possible avec la rue Sous-l'Eglise Quartier à très faible densité, jardins du château	Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Adaptation ponctuelle des alignements au pied des bâtiments
Champs-Poncet	Route collectrice et de desserte, partiellement privée, zone 30 Alignements partiels avec un gabarit d'env. 15 m, non problématiques Bouclage possible avec la rue Dessous-la-Vy	Enjeu routier - Route collectrice	Maintien des alignements
Dessous-la-Vy	Route collectrice, partiellement privée et aménagée, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, empiétant sur un bâtiment protégé	Enjeu routier - Route collectrice Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Adaptation de l'alignement au pied du bâtiment
Grand-Verger	Route collectrice et de desserte, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 12-15 , empiétant sur une petite construction		Maintien des alignements
Jean-de-Tribolet, Rue	Route de desserte, 50 km/h Alignements avec un gabarit d'env. 10 m, empiétant sur un bâtiment protégé	Enjeux du PAL - Bâtiment protégés - U/M-6 : requalification du centre de village en valorisant ses composantes et en renforçant la continuité jusqu'à l'arrêt de bus	Adaptation de l'alignement au pied du bâtiment
Léo-Chatelain, Rue	Route cantonale, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 18 m et alignements en cas de reconstruction, empiétant sur plusieurs bâtiments protégés Passage des bus	Enjeux du PAL - Bâtiment protégés - U/M-6 : requalification du centre de village en valorisant ses composantes et en renforçant la continuité jusqu'à l'arrêt de bus - FVS-1b : modération de la vitesse en traversée de localité	Suppression des alignements en cas de reconstruction Adaptation des alignements au pied des bâtiments
Léo-Chatelain, Rue	Route privée Alignement avec un gabarit de 15 m, plus restrictifs que les distances à la limite		Suppression des alignements
Meillerets, Route des	Route de liaison et de desserte, partiellement privée, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 18 m, empiétant sur quelques petites constructions		Maintien des alignements

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Sous-l'Eglise	Route de desserte privée, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, empiétant sur un bâtiment Bouclage possible avec la Rue des Bons-Voisins Quartier à très faible densité, jardins du château		Adaptation ponctuelle des alignements au pied du bâtiment
Verger Banderet	Route de desserte privée, 50 km/h Alignements avec un gabarit d'env. 9 m, empiétant sur un bâtiment protégé (cat. 1)	Enjeu du PAL - Bâtiment protégé	Suppression de l'alignement

Document de travail, en cours de traitement

21

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Fontainemelon

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Bellevue, Rue de	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 14 m, non problématiques	Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Maintien des alignements
Centre, Rue du	Route collectrice et de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 11-15 m, frappant plusieurs bâtiments et la route	Enjeux routiers - Alignements obsolètes - Route collectrice Enjeu du PAL - Bâtiments protégés - FM-2 : sécurisation des déplacements piétons	Route collectrice : adaptation des alignements au pied des bâtiments protégés / selon l'emprise de la route et du parking en DP Route de desserte : suppression des alignements obsolètes, définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Chalet, Chemin du	Route de desserte (sans issue), zone 30 Un garage non conforme à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Châtelard, Rue du	Route collectrice, zone 30 Alignements partiels avec un gabarit de 14.5 m, non problématiques	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Maintien / correction ponctuelle des alignements existants Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m sur le reste de la route
Chintres, Les	Alignements frappant plusieurs bâtiments et réserves à bâtir	Enjeu routier - Alignements obsolètes	Suppression des alignements obsolètes
Collège, Chemin du	Route de desserte (sens unique / réservée aux riverains), zone 30 Alignements frappant plusieurs bâtiments et la route	Enjeux routiers - Alignements obsolètes - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Suppression des alignements obsolètes Définition de nouveaux alignements avec un gabarit d'env. 8-12 m / au pied des bâtiments protégés
Coeudriers, Chemin des	Route de desserte, 50 km/h Bâtiments conformes à la distance légale	Enjeu routier - Alignements obsolètes	Suppression des alignements obsolètes
Côte, Rue de la	Route collectrice, zone 30 Alignements frappant plusieurs bâtiments et réserves à bâtir	Enjeux routiers - Route collectrice - Alignements obsolètes Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Suppression des alignements obsolètes Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Crèche, Chemin de la	Alignements frappant plusieurs bâtiments	Enjeu routier - Alignements obsolètes Enjeu du PAL - FM-8 : création d'un chemin piéton en lien avec le secteur Les Coeudriers	Suppression des alignements obsolètes Définition de nouveaux alignements sur le bf 673

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Crêts, Chemin des	Route collectrice et de desserte, zone 30 Alignements partiels empiétant sur la route	Enjeux routiers - Alignements obsolètes - Bâtiments non conformes à la distance légale - Route collectrice	Adaptation des alignements existants et définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Creuzes, Chemin des	Route collectrice, zone 30 Alignements frappant plusieurs bâtiments et empiétant sur la route	Enjeux routiers - Alignements obsolètes - Route collectrice	Suppression des alignements obsolètes Définition des nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Fontaines, Route des	Route de liaison, 50 km/h Passage des bus Alignements avec un gabarit d'env. 10 m, empiétant sur la route	Enjeu routier - Route de liaison Enjeux du PAL - Modération de la vitesse en traversée de localité - 6a : développement du secteur Les Coeudriers	Adaptation des alignements à un gabarit de 12 m (modération de la vitesse prévue)
Foyer, Chemin du	Route de desserte, zone 30 Alignements empiétant sur la route	Enjeu routier - Alignements obsolètes Enjeu du PAL - FM-2 : sécurisation des déplacements piétons	Suppression des alignements obsolètes Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Liaison piétonne Chemin du Foyer - Chemin de la Lisière	Chemin aménagé	Enjeu du PAL - FM-9 : création d'un chemin piétonnier interquartier	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m
Jonchère, Chemin de la	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Lisière, Chemin de la	Route de desserte, zone 30	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - FM-2 : sécurisation des déplacements piétons	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Loges, Chemin des	Route de desserte, zone 30 Alignements empiétant sur la route	Enjeux routiers - Alignements obsolètes - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Marronniers, Allée des	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit d'env. 7 m, empiétant sur la route	Enjeux routiers - Bâtiments non conformes à la distance légale - Alignements obsolètes	Suppression des alignements obsolètes Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Messeiller, Chemin du	Route de desserte, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Midi, Rue du	Route de desserte, zone 30 Partie Est : alignements frappant plusieurs bâtiments Partie Ouest : un seul garage non conforme à la distance légale	Enjeux routiers - Alignements obsolètes - Bâtiments non conformes à la distance légale	Suppression des alignements obsolètes Partie Est : définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m Partie Ouest : pas de nouvel alignement

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Mont d'Amin, Chemin du	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Nord, Rue du	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Orée, Chemin de l'	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - FM-2 : sécurisation des déplacements piétons	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Ouest, Rue de l'	Route de desserte, zone 30 Partie Est : alignements avec un gabarit de 14 m, frappant plusieurs garages et un bâtiment principal Partie Ouest : quelques bâtiments non conformes à la distance légale (garages, autres petites constructions)		Partie Est : adaptation de l'alignement au pied du bâtiment principal Partie Ouest : pas de nouvel alignement
Pérerets-Dessus	Alignements frappant plusieurs bâtiments et installations sportives	Enjeu routier - Alignements obsolètes	Suppression des alignements obsolètes
Perrière, La	Alignements frappant plusieurs bâtiments	Enjeu routier - Alignements obsolètes	Suppression des alignements obsolètes
Pommiers, Chemin des	Route de desserte, 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Promenade, Rue de la	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit d'env. 12 m, frappant plusieurs bâtiments et réserves à bâtrir	Enjeu routier - Alignements obsolètes Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Suppression des alignements obsolètes et définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Robert, Avenue	Route cantonale, 30 et 50 km/h Passage des bus Alignements discontinus et partiels avec un gabarit de 9 à 17 m Aménagements routiers réalisés sur le domaine privé	Enjeux routiers - Alignements obsolètes - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U-3 : amélioration de la connexion du centre d'achat à l'Avenue Robert et réaménagement des espaces non bâties - FM-4 : modération de la vitesse en traversée de localité	Harmonisation des alignements à un gabarit d'env. 18 m Tronçon limité à 30 ou avec projet de modération de la vitesse : réduction des alignements à un gabarit d'env. 15 m / au pied des bâtiments protégés / en fonction des aménagements routiers sur le domaine privé
Sous la Vy du Môtier	Alignements frappant plusieurs bâtiments et réserves à bâtrir	Enjeu routier - Alignements obsolètes	Suppression des alignements obsolètes
Sur la Vy du Môtier	Alignements frappant des réserves à bâtrir	Enjeu routier - Alignements obsolètes	Suppression des alignements obsolètes
Temple, Rue du	Route de desserte, zone 30 Alignements partiels et discontinus avec un gabarit de 9-12 m, empiétant sur la route et des bâtiments protégés	Enjeu routier - Alignements obsolètes Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - FM-2 : sécurisation des déplacements piétons	Adaptation et complément des alignements selon un gabarit d'env. 12m / au pied des bâtiments protégés

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Verger, Chemin du	Route de desserte privée Alignements frappant plusieurs bâtiments	Enjeu routier - Alignements obsolètes Enjeux du PAL - Bâtiment protégé - 6a : développement du secteur Les Coeudriers, soumis à PQ - FM-8 : création d'un chemin piéton en lien avec le secteur Les Coeudriers	Pas de nouvel alignement, la desserte interne du secteur Les Coeudriers sera précisée dans le PQ
Vy du Mottié, Rue	Route de desserte, 50 km/h Passage des bus Alignements avec un gabarit d'env. 15 m, frappant plusieurs bâtiments Virage serré à l'Ouest de la rue engendrant des problèmes de sécurité et de circulation	Enjeux routiers - Alignements obsolètes - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - FM-3 : sécurisation des déplacements piétons	Suppression des alignements obsolètes Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m / au pied des bâtiments Simplification des alignements à la hauteur du virage en vue d'une éventuelle correction de la route
Vyfonte, Rue	Route de desserte, zone 30 Un seul bâtiment non conforme à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement

Document de travail, en cours de traitement

25

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Fontaines

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Au Breuillet	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Artisans, Passage des	Route de desserte réservée aux riverains Alignements avec un gabarit d'env. 12 m, frappant une annexe		Maintien des alignements
Au Ruz Baron	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, empiétant sur quelques petites constructions et annexes		Maintien des alignements
Baratte, Ruelle de la	Route de desserte sans issue, zone 30 Alignements avec un gabarit de 4 m, non problématiques	Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Maintien des alignements
Bassins, Rue des	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit d'env. 12-18 m, non problématiques Alignement secondaire	Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Maintien des alignements Suppression de l'alignement secondaire pour permettre d'éventuels aménagements de l'espace-rue
Bellevue, Chemin de	Route collectrice et de desserte, zone 30 Fronts d'implantation obligatoire et alignements avec un gabarit de 13-15 m, frappant quelques bâtiments et petite construction (< 3) Alignements secondaires Accès à la zone d'activités économiques pour les poids lourds	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - Equip : amélioration de l'accès aux bf en privilégiant une circulation en circuit pour les poids lourds, le réaménagement des gabarits de chaussée pour le Chemin de Bellevue et la Rue de l'Industrie et la réalisation d'aménagements piétons aux carrefours déterminants	Assouplissement des alignements : - suppression des fronts d'implantation obligatoire car ils ne sont plus indispensables pour régler l'organisation du tissu bâti (pas de périmètre de protection des sites), et remplacement par des alignements - suppression des alignements secondaires pour préserver les jardins et permettre d'éventuels aménagements de l'espace-rue Maintien des autres alignements Prolongation des alignements en direction du carrefour avec le Chemin des 4 Vents avec un gabarit de 12 m
Bonneville, Impasse de	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit d'env. 12 m, non problématiques		Maintien des alignements
Breuils, Chemin des	Route de desserte privée Alignements avec un gabarit de 12 m sur le chemin puis prolongés en direction du Chemin de la Pépinière Alignements se superposant à la limite de la zone à bâtir, avec périmètre à prescriptions particulières de franges urbaines (PAL), pas de frein à la densification Potentiel accès aux réserves à bâtir		Maintien des alignements
Chézard, Route de	Route cantonale, 40- 50 km/h Alignements avec un gabarit de 14-18 m, non problématiques	Enjeux du PAL - Bâtiment protégé - FO-11 : aménagement d'une piste cyclable	Maintien des alignements

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Collège, Chemin du	Route de desserte (sans issue), zone 30 Alignements et front d'implantation obligatoire avec un gabarit de 9-12 m, non problématiques Alignements secondaires	Enjeu du PAL - Bâtiment protégé	Maintien des alignements et du front d'implantation obligatoire Suppression des alignements secondaires pour permettre d'éventuels aménagements de l'espace-rue
Combe	Alignements frappant la zone agricole	Enjeu routier - Alignements obsolètes	Suppression des alignements obsolètes
Combe, Chemin de la	Route de desserte (sans issue), zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, non problématiques		Maintien des alignements
Engollon, Route de	Route de liaison, 50-80 km/h Passage des bus Alignements avec un gabarit de 18 m, empiétant sur un seul bâtiment (remise) Alignements secondaires Problème d'accessibilité à la piscine lors des jours de forte affluence	Enjeu routier - Route de liaison Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - C12-a : amélioration des accès à la piste cyclable et sécurisation des traversées piétonnes et cyclistes au droit du carrefour d'accès à la piscine	Maintien des alignements Suppression des alignements secondaires pour préserver les jardins et permettre d'éventuels aménagements de l'espace-rue Piscine : définition de nouveaux alignements au carrefour avec le Chemin de la piscine et prise en compte du parking, intégré à terme au domaine public
Grand-Rue (partie Sud)	Route cantonale, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 15 m, frappant plusieurs bâtiments Bf 2404 et 2851 : alignements avec un gabarit de 12 m, plus contraignants que les distances à la limite (frein à la densification)		Déplacement des alignements au pied des bâtiments en conservant le gabarit de 15 m Bf 2404 et 2851 : suppression des alignements
Grand-Rue (centre du village)	Route cantonale, 40 km/h Passage des bus Alignements, fronts et bande d'implantation obligatoire, frappant un bâtiment et plusieurs annexes Alignements secondaires	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - C11-i : aménagement de bandes cyclables - FO-1a : modération de la vitesse en traversée de localité	Assouplissement des alignements : - suppression des fronts et bandes d'implantation obligatoire car ils ne sont plus pertinents ou ne sont plus indispensables pour régler l'organisation du tissu bâti (pas de périmètre de protection des sites), et remplacement par des alignements - suppression des alignements secondaires pour préserver les jardins et permettre d'éventuels aménagements de l'espace-rue Maintien des autres alignements
Grand-Rue (partie Nord)	Route cantonale, 40-50 km/h Passage des bus Alignements avec un gabarit de 18 m, non problématiques	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - 4 : développement du secteur Tevu, soumis à PQ, avec accès direct depuis la Grand-Rue	Maintien des alignements
Industrie, Rue de l'	Route de desserte, 30 km/h Alignements avec un gabarit de 15 m, frappant un seul bâtiment (< 3) Accès à la zone industrielle pour les poids lourds	Enjeu du PAL - Equip : amélioration de l'accès aux bf en privilégiant une circulation en circuit pour les poids lourds, le réaménagement des gabarits de chaussée pour le Chemin de Bellevue et la Rue de l'Industrie et la réalisation d'aménagements piétons aux carrefours déterminants	Maintien des alignements

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Landeyeux, Route de	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus Alignements avec un gabarit de 18 m, non problématiques		Maintien des alignements
Nord, Rue du	Route collectrice, zone 30 Alignements, bande et front d'implantation obligatoire Alignements secondaires	Enjeu routier - Route collectrice Enjeu du PAL - Bâtiment protégé	Assouplissement des alignements : - suppression du front et de la bande d'implantation obligatoire car ils ne sont plus indispensables pour régler l'organisation du tissu bâti (pas de périmètre de protection des sites), et remplacement par des alignements - suppression des alignements secondaires pour préserver les jardins et permettre d'éventuels aménagements de l'espace-rue Maintien des autres alignements
Ouest, Rue de l'	Route collectrice, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques	Enjeu routier - Route collectrice	Maintien des alignements
Pépinière, Chemin de la	Route collectrice partiellement privée, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques	Enjeu routier - Route collectrice	Maintien des alignements
Platte-Fin, Chemin de	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Prélets, Rue des	Route collectrice et de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques	Enjeu routier - Route collectrice	Maintien des alignements
République,			
Sus-Pont	Route de desserte partiellement privée, zone 30 Deux bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Temple, Rue du	Route cantonale, 40 km/h Passage des bus Alignements et bande d'implantation obligatoire Alignements secondaires	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - FO-1a : modération de la vitesse en traversée de localité	Assouplissement des alignements : - suppression de la bande d'implantation obligatoire car elle n'est plus indispensable pour régler l'organisation du tissu bâti (pas de périmètre de protection des sites), et remplacement par un alignement - suppression des alignements secondaires pour préserver les jardins et permettre d'éventuels aménagements de l'espace-rue Maintien des autres alignements
Tevu	Alignements avec un gabarit de 6-15 m, frappant des réserves à bâtrir bf 1815 : terrain communal	Enjeu routier - Alignements obsolètes Enjeu du PAL - développement du secteur Tevu, soumis à PQ, avec accès direct depuis la Grand-Rue	Adaptation des alignements selon l'équipement du secteur (y.c. aménagement pour les eaux)
Verger, Chemin du	Route de desserte privée Alignements partiels avec un gabarit de 12 m, non problématiques		Maintien des alignements

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Route d'évitement	Alignements avec un gabarit de 20 m Emprise faible sur la zone à bâtrir, pas de frein à la densification		Maintien des alignements
DP34, DP35	Voie piétonne et cyclable Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques		Maintien des alignements

Document de travail, en cours de traitement

29

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement
 Suivi des modifications - Les Geneveys-sur-Coffrane
 20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
1er Mars, Rue du Patrie Ouest	Route collectrice, zone 30	Enjeu routier - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - U/M-6 : réaménagement de la place du village et des secteurs de la poste et de l'école	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
1er Mars, Rue du Patrie Est	Route collectrice, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 15 m, frappant plusieurs bâtiments protégés Historique révision 2018 : - alignements similaires aux distance légales et respectés par le tissu bâti - conservation des droits acquis	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : réaménagement de la place du village et des secteurs de la poste et de l'école - GEC-2a : modération de la vitesse en traversée de localité	Maintien des alignements Bâtiments protégés : adaptation des alignements au pied des bâtiments en cat. 2 et remplacement de l'alignement sanctionné par un alignement en cas de reconstruction
Beausite, Rue	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Bellevue, Rue	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Bois-Gentil, Impasse de	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Carabinier, Route du	Route de liaison, 50 km/h Passage des bus	Enjeu routier - Route de liaison	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m
Charles-L'Eplattenier, Rue	Route cantonale, 50 km/h Alignements existants avec un gabarit variable (12-15 m) Passage des bus Historique révision 2018 : - volonté cantonale de conserver cet alignement - alignements respectés par le tissu bâti - conservation des droits acquis	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : réaménagement de la place du village et des secteurs de la poste et de l'école - D8-a : sécurisation des déplacements cyclistes	Maintien des alignements, la sécurisation des déplacements cyclistes est déjà partiellement mise en œuvre (bande cyclable montante) et d'autres mesures de sécurisation sont possibles à l'intérieur des alignements existants Adaptation des alignements sur l'embouchure avec le chemin des Vergers (emprise stationnement public)
Coffrane, Route de	Route de liaison, 50 km/h	Enjeu routier - Route de liaison	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m
Liaison piétonne Route de Coffrane - Verger Capitan	Chemin partiellement aménagé	Enjeux du PAL - 1c : développement du secteur Verger Capitan, soumis à PQ - GEC-10 : création d'un chemin piéton en lien avec le secteur de développement Verger Capitan	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m Pas de nouvel alignement à l'intérieur du secteur Verger Capitan, la desserte interne sera précisée dans le PQ
Crêt, Rue du	Route collectrice, zone 30	Enjeu routier - Route collectrice	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Crôtets, Chemin des	Route collectrice et de desserte, zone 30 Bâtiments principaux conformes à la distance légale	Enjeu routier - Route collectrice	Route collectrice : définition d'un nouvel alignement avec un gabarit de 12 m Route de desserte : pas de nouvel alignement
Fleuri, Chemin	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Frênes, Rue des	Route de desserte, zone 30 Bâtiments conformes à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Frênes-Dessous, Rue des	Route de desserte, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Gare, Rue de la	Route collectrice, zone 30 Bf appartenant aux CFF Passage des bus	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition d'un nouvel alignement au pied des bâtiments (jusqu'au bf des CFF)
Grandes-Planches, Rue des	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Horizon, Rue de l'	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - U-7 : développement du centre sportif	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m Centre sportif : pas de nouvel alignement, terrains communaux
Liaison piétonne Rue de l'Horizon - Rue de la Rinche	Chemin existant, garanti par une servitude de passage public et le DP		Pas de nouvel alignement en raison des mesures existantes (servitude, DP) Pas de volonté de passer l'ensemble du chemin en DP pour éviter une perte de droits à bâtir des propriétaires concernés par la servitude
Lilas, Chemin des	Route de desserte, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Louverain, Chemin du	Route de desserte, zone 30 Bâtiments conformes à la distance légale		Pas de nouvel alignement (l'accès au secteur de La Rinche est prévu par la Rue de la Rinche)
Mélèzes, Rue des	Route de desserte, zone 30	Enjeu du PAL - 1b : développement du secteur des Prélets	Pas de nouvel alignement, accès au secteur des Prélets par la Rue des Prélets
Mont-Racine, Route du	Route collectrice, 50 km/h Alignements avec un gabarit variable (min. 12 m), frappant un bâtiment protégé (cat. 2) Historique révision 2018 : - alignements similaires aux distance légales et respectés par le tissu bâti - conservation des droits acquis	Enjeu du PAL - Bâtiment protégé	Maintien des alignements Bâtiment protégé : adaptation de l'alignement au pied du bâtiment et remplacement de l'alignement sanctionné par un alignement en cas de reconstruction
Orée, Quartier de l'	Routes de desserte privée Alignements avec un gabarit de 12 m, frappant de nombreux bâtiments Abrogation du PQ, quartier construit	Enjeu routier - Alignements obsolètes	Suppression des alignements

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Orée, Chemin de l'	Route de desserte, zone 30 Bâtiments conformes à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Oye, Rue de l'	Route de desserte privée	Enjeux du PAL - 1a : développement du secteur de La Rinche, soumis à PQ - GEC-8 : création d'un chemin piéton reliant les terrains de sport au secteur La Rinche et déviation du trafic agricole	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 8 m (mobilité douce et trafic agricole) sur le tronçon concerné par la mesure GEC-8 Pas de nouvel alignement à l'intérieur du secteur La Rinche, la desserte interne sera précisée dans le PQ
Pâques, Rue des	Route de desserte, zone 30		Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m, en prolongement des alignements du Chemin des Prés
Prélets, Rue des	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - 1b : développement du secteur des Prélets	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Prés, Chemin des	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Rinche, Rue de la	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - 1a : développement du secteur de La Rinche, soumis à PQ - GEC-5 : sécurisation des traversées piétonnes et cyclistes	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Splayes, Chemin des	Route de desserte privée	Enjeu du PAL : - 1d : développement du secteur Combaresson et élargissement de l'accès existant	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Tilleul, Rue des	Route de desserte, zone 30 Partie Sud : route à régulariser	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - 1c : développement du secteur Verger Capitan - Bâtiment protégé	Partie Nord : définition d'un nouvel alignement au pied des bâtiments jusqu'au secteur Verger Capitan, en vis-à-vis à l'alignement de la Rue de la Gare Partie Sud : définition d'un nouvel alignement à 6 m à l'axe de la route, en vis-à-vis de l'alignement de la Rue de la Gare
Vanel, Route du	Route de liaison, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques Passage des bus Historique révision 2018 : - alignements similaires aux distance légales et respectés par le tissu bâti - conservation des droits acquis	Enjeu routier - Route de liaison Enjeu du PAL - U/M-6 : réaménagement de la place du village et des secteurs de la poste et de l'école	Maintien des alignements Prolongement des alignements à l'Est avec un gabarit de 15 m
Vergers, Chemin des	Route de desserte réservée aux riverains Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement

Document de travail, en cours de traitement

32

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Les Hauts-Geneveys

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Beau-Site	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Bois Soleil, Chemin	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Bugnon, Chemin du	Route de desserte privée		Pas de nouveaux alignements
Calendrier, Impasse du	Route de desserte (sans issue), 50 km/h Bâtiments conformes à la distance légale		Pas de nouveaux alignements
Chantemerle	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - HG-2 : création d'une zone de rencontre	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m / au pied des bâtiments
Chapelle, Rue de la	Route cantonale, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - A3-a : aménagement de bandes cyclables - HG-4 : modération de la vitesse en traversée de localité - Bâtiments protégés	Dérogation systématique des bâtiments aux distances et vitesse réduite projetée : définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m
Châtelard, Rue du	Route collectrice, zone 30 Passage des bus	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiment protégé	Définition de nouveaux alignements le long du DP / au pied du bâtiment protégé
Châtelard, Rue du	Route de desserte sans issue, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (un bâtiment principal et petites constructions)		Pas de nouvel alignement
Collège, Rue du	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - HG-1 : sécurisation des déplacements piétons - HG-2 : création d'une zone de rencontre - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m / au pied des bâtiments protégés

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Commerce, Rue du	Route collectrice, zone 30 Bf appartenant aux CFF	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - HG-5 : sécurisation des déplacements piétons	Définition d'un nouvel alignement au pied des bâtiments (jusqu'au bf des CFF)
Courte-Rue	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments
Crêt-du-Jura	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Fontainemelon, Route de	Route cantonale, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - A3-a : aménagement de bandes cyclables - Bâtiment protégé	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m, dans la continuité des alignements de la Rue de la Chapelle
Gare, Avenue de la	Route de desserte, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3) Passage des bus		Définition d'un nouvel alignement jusqu'au bf 1128, en vis-à-vis de l'alignement de la Rue du Commerce
Jonchère, route de la	Route de liaison, zone 30 Densification du bf 758	Enjeux routiers - Route de liaison - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m, y compris sur l'embouchure vers le bf 758 en prévision de sa densification
Jonchère, route de la	Route de desserte sans issue, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Jonquilles, Chemin des	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiment protégé	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Mésanges, Chemin des	Route de desserte, zone 30 Bâtiments conformes à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Mon Loisir, Chemin	Route collectrice, zone 30	Enjeu routier - Route collectrice	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Mon Loisir, Chemin	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Orée, Chemin de l'	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m / selon l'emprise du DP

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Oselière, Chemin de l'	Route de desserte privée Alignements avec un gabarit de 15 m, frappant la zone agricole bf 1481 : accès privé réglé par une servitude		Suppression des alignements
Ouest, Chemin de l'	Route de desserte privée		Pas de nouveaux alignements
République, Route de la	Route cantonale, 70km/h Surface du DP importante		Pas de nouvel alignement
République, Route de la	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Sous-le-Village	Route de desserte, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (petites constructions, annexes)		Pas de nouvel alignement
Tête-de-Ran, Chemin de	Route collectrice, zone 30	Enjeu routier - Route collectrice Enjeu du PAL HG-5 : sécurisation des déplacements piétons	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Tilleul, Chemin du	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - HG-2 : création d'une zone de rencontre - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments / avec un gabarit réduit afin d'améliorer la constructibilité des bf 644 et 655
Vy-Creuse	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m Bâtiments protégés : définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments, de manière à conserver la constructibilité des bf 644, 655 et 656

Document de travail, en cours de traitement

35

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Montmollin

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Biollet, Le	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Cerisiers, Impasse des	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Côteau, Le	Route de desserte publique et privée, 50 km/h Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Crêts, Les	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Ecoliers, Chemin des	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - MO-1 : sécurisation de la traversée piétonne et de l'arrêt de bus	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit d'env. 12 m
Grand'Rue	Route collectrice, zone 30 Passage des bus	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : valorisation de l'espace public en supprimant certaines barrières et en améliorant l'arborisation et le mobilier urbain	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m Bâtiments protégés : définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments et d'alignements en cas de reconstruction sur les bâtiments en cat. 2, selon le gabarit de 12 m
Grands Champs, Les	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Murgier, Impasse du	Route de desserte (sans issue), zone 30 Agglomération d'origine agricole, occupée par plusieurs entreprises	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiment protégé	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit d'env. 8 m / au pied des bâtiments
Poirier, Le	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Pins, Chemin des	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : valorisation de l'espace public en supprimant certaines barrières et en améliorant l'arborisation et le mobilier urbain	Définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments protégés

Document de travail, en cours de traitement

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Puits, Chemin des	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : valorisation de l'espace public en supprimant certaines barrières et en améliorant l'arborisation et le mobilier urbain	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m / au pied des bâtiments protégés
Serroue, Chemin de	Route de desserte, 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Sittelles, Impasse des	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Tilleuls, Les	Route de desserte partiellement privée, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3) Liaison piétonne sur la Route de la Tourne		Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m sur la partie publique
Tourne, Route de la	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - MO-1 : sécurisation de la traversée piétonne et de l'arrêt de bus	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 18 m Bâtiments protégés en cat. 2 : définition d'un nouvel alignement au pied des bâtiments et d'un alignement en cas de reconstruction selon le gabarit de 18 m
Voie Romaine	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Vy des Nats	Route de liaison, zone 30 Frontière avec la commune de Rochefort	Enjeux routiers - Route de liaison - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m, jusqu'à la frontière communale La Commune de Rochefort n'a pas prévu de définir un nouveau plan d'alignement sur son territoire
RC 2272	Route cantonale, 60 km/h Passage des bus		Pas de nouvel alignement (aucune intention communale)

Document de travail, en cours de traitement

37

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Le Pâquier

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Balère, La	Route de desserte, 50 km/h Alignements partiels avec un gabarit d'env. 6 m, non problématiques	Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Maintien des alignements
Combette, La	Route de desserte privée	Enjeu du PAL - 11 : développement du secteur La Combette et aménagement d'un accès par La Combette - PA-2 : création d'un chemin piéton en lien avec le secteur de développement La Combette	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m (accès TIM), respectivement 6 m (accès MD, selon l'emprise de la route existante)
RC 1003	Route cantonale, 50 km/h Alignements avec un gabarit de 18 m, empiétant sur plusieurs bâtiments	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - 11 : développement du secteur La Combette et aménagement d'un accès par La Combette - PA-1 : modération de la vitesse en traversée de localité	Maintien des alignements Bâtiments protégés (cat. 2) : adaptation des alignements au pied des bâtiments et remplacement de l'alignement sanctionné par un alignement en cas de reconstruction
DP3	Route de desserte, 50 km/h Alignements partiels avec un gabarit d'env. 9 m, empiétant sur un bâtiment protégé	Enjeu du PAL - Bâtiment protégé	Adaptation de l'alignement au pied du bâtiment

Document de travail, en cours de traitement

38

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Saules

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Devant, Chemin	Route de desserte partiellement privée (sans issue), zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, plus restrictifs que les distances à la limite (frein à la densification du bf 1615)		Suppression des alignements le long du chemin privé
Doloires, Rue des	Route collectrice, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m et alignement en cas de reconstruction, empiétant sur un bâtiment protégé et quelques annexes	Enjeu routier - Route collectrice Enjeux du PAL - Bâtiments protégés	Maintien des alignements
Fourmis-Rossets, Chemin des	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, empiétant sur un bâtiment principal et plusieurs annexes Bouclage possible avec le Chemin des Griottes		Adaptation de l'alignement au pied du bâtiment principal Maintien des autres alignements
Griottes, Chemin des	Route de desserte privée Alignements partiels avec un gabarit de 15 m, empiétant sur un bâtiment principal et plusieurs annexes Bouclage possible avec le Chemin des Fourmis-Rossets		Adaptation de l'alignement au pied du bâtiment principal Maintien des autres alignements
Montavaux	Route de desserte privée Alignements sur l'embouchure avec un gabarit d'env. 12 m, plus favorables que les distances à la limite		Maintien des alignements
Savagnier, Route de	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus Alignements avec un gabarit de 18 m, non problématiques	Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Maintien des alignements
Quart, Chemin du	Route de desserte privé Alignements avec un gabarit de 12 m, non problématiques		Maintien des alignements
bf 1113	Route de desserte privée (sans issue) Alignements avec un gabarit de 12 m, empiétant sur un bâtiment Alignements plus restrictifs que les distances à la limite		Suppression des alignements
bf 1713, chemin forestier	Alignement existant à 4 m de la limite des bf, équivalent à la distance à la limite Bf 1287, 1288 et 1416 : alignements superposés au périmètre à prescriptions particulières de franges urbaines (PAL)		Suppression des alignements sur les bf 1287, 1288 et 1416 Maintien des autres alignements

Document de travail, en cours de traitement

39

Suivi des modifications - Savagnier

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Age, Chemin de l'	Route de desserte, 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiment non conforme à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiment protégé	Définition d'un nouvel alignement sur l'embouchure avec un gabarit de 12 m, au pied du bâtiment protégé
Champey, Chemin	Route de desserte partiellement privée (sans issue), 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - SA-7 : création d'un chemin piéton interquartier	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m sur l'ensemble de la rue, en lien avec la création du chemin piéton interquartier (SA-7)
Charbonnière, Rue de la	Route de liaison, 50 km/h	Enjeux routiers - Route de liaison - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 15 m
Charbonnière, Rue de la	Route de desserte (sans issue), 50km/h Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Cheminée, Rue de la	Route de desserte (sans issue), zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 10 m (milieu bâti contraint, route sans issue)
Corbes, Rue des	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus Alignements avec un gabarit de 18 m, empiétant sur plusieurs bâtiments	Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : valorisation du centre du village entre l'école, la laiterie et les futurs quartiers - 12b : développement du secteur Grand Savagnier - SA-1 : modération de la vitesse en traversée de localité - SA-3 : création d'une zone de rencontre devant l'école	Maintien des alignements Bâtiments protégés en cat. 2: adaptation des alignements au pied des bâtiments et remplacement des alignements sanctionnés par des alignements en cas de reconstruction
Corbes, Rue des	Routes de desserte privées		Pas de nouvel alignement
Ecoliers, Chemin des	Route de desserte (sans issue), 50km/h Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Faubourg, Rue du	Route collectrice et de desserte, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - 12a : développement du secteur Les Bandes	Définition de nouveaux alignements, harmonisation du gabarit à 12 m

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Favière, Rue de la	Route collectrice et de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition d'un nouvel alignement avec un gabarit de 12 m
Forgerons, Rue des (hors périmètre de protection des sites)	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : valorisation du centre du village entre l'école, la laiterie et les futurs quartiers - SA-1 : modération de la vitesse en traversée de localité	Définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments (à env. 18 m de la bande d'implantation obligatoire, cf. périmètre de protection des sites) Bf 3696 : bâtiment protégé (cat. 2), définition d'un nouvel alignement au pied du bâtiment et d'un alignement en cas de reconstruction dans la continuité du bâtiment voisin, de manière à ménager un gabarit suffisant (env. 15 m)
Four, Rue du (hors périmètre de protection des sites)	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments protégés
Gachette, Rue de la	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Grands Champs, Chemin des	Route de desserte, zone 30 Une seule annexe non conforme à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Gruyet, Rue du	Route de desserte, 50 km/h	Enjeu du PAL - SA-7 : création d'un chemin piéton interquartier	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m sur l'ensemble de la rue, en lien avec la création du chemin piéton interquartier (SA-7)
Marcolède, La	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Ochettes, Rue des	Route cantonale, 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés - SA-1 : modération de la vitesse en traversée de localité	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit d'env. 18 m / au pied des bâtiments protégés
Placieux, Chemin du	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Pommière, Chemin de la	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Prayes, Rue des	Route de desserte, zone 30 Un bâtiment non conforme à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Recey, Rue du	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Stand, Rue du	Route de desserte, 50 km/h	Enjeux du PAL - U/M-6 : valorisation du centre du village entre l'école, la laiterie et les futurs quartiers - 12c : développement du secteur Verger Gaberel	Définition d'un nouvel alignement avec un gabarit de 12 m
Tilleul, Place de	Route cantonale, 50 km/h Alignements existants, non problématiques	Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Maintien des alignements

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Tuilière, Route de la	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - 12a, 12e : développement des secteurs Les Bandes et Derrière la Ville	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 18 m Bâtiments protégés : définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments et d'alignements en cas de reconstruction selon le gabarit de 18 m (cat. 2)
Venelles, Rue des	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m / au pied des bâtiments protégés
Vergers, Rue des	Route collectrice et de desserte, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale (sur la route collectrice)	Route collectrice : définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m Route de desserte : pas de nouvel alignement (bâtiments conformes à la distance légale)
Vieux-Closel, Rue du	Route de desserte (sans issue), 50km/h Petites constructions non conformes à la distance légale		Pas de nouvel alignement
Périmètre de protection des sites Forgerons, Rue des Four, Rue du Stand, Rue du	Rue des Forgerons : route cantonale, 50 km/h Rue du Four, rue du Stand : routes de desserte, zone 30 et 50 km/h	Enjeu du PAL - Bâtiments protégés - Psites : protection des composantes du site, périmètre d'évolution des constructions	Rue des Forgerons : définition d'une bande d'implantation obligatoire avec un gabarit de 8 m, pour préserver / favoriser l'implantation des bâtiments en bordure de route Rue du Four et Rue du Stand : définition d'un nouvel alignement le long du périmètre d'évolution
Liaison piétonne Secteurs La Chugnière - Le Meinderly - Le Broyet - Le Guyet	Chemins partiellement aménagés	Enjeu du PAL - SA-7 : création d'un chemin piéton interquartier	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m, selon le tracé des servitudes

Document de travail, en cours de traitement

42

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Vilars

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Breuil, Le	Route de desserte partiellement privée, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Côtière, Route de la	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : requalification de la traversée de localité en créant une continuité attractive entre l'école, le carrefour et les futurs quartiers - FVS-3a : création d'une zone de rencontre devant l'école - 13a : développement du secteur Verger Gerdie - FVS-3b : modération de la vitesse en traversée de localité	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit d'env. 18 m Bâtiments protégés : définition de nouveaux alignements au pied des bâtiments, voire d'alignement en cas de reconstruction selon le gabarit de 18 m
Crêt, Le	Route de desserte, zone 30 Un bâtiment protégé non conforme à la distance légale	Enjeux du PAL - Bâtiment protégé - U/M-6 : requalification de la traversée de localité en créant une continuité attractive entre l'école, le carrefour et les futurs quartiers	Définition de nouveaux alignements sur l'embouchure de la route, au pied du bâtiment protégé
Fin-de-Chavarnod	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Safrières, Les	Route de desserte privée		Pas de nouvel alignement
Tombet, Le	Route de desserte (sans issue), zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiment protégé - 13a : développement du secteur Verger Gerdie, soumis à principes de planification	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Quatre-Tilleuls, Rue des	Route collectrice, zone 30	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - U/M-6 : requalification de la traversée de localité en créant une continuité attractive entre l'école, le carrefour et les futurs quartiers - 13b : développement du secteur Fin de Chavarnod	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m / au pied des bâtiments protégés

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Liaison piétonne Verger Gerdie - Fin de Charvannod	Chemin non aménagé	Enjeux du PAL - FVS-6 : création d'un chemin piéton reliant les secteurs Verger Gerdie et Fin de Chavarnod à l'école - 13a : développement du secteur Verger Gerdie, soumis à principes de planification	Pas de nouvel alignement à l'intérieur du secteur Verger Gerdie, la desserte interne sera précisée lors de la planification du secteur

Document de travail, en cours de traitement

44

Val-de-Ruz - Révision des plans d'alignement

Suivi des modifications - Villiers

20.11.2025

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Champey, Rue	Route de desserte, 50 km/h	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Clémensin, Route du	Route de liaison, zone 30	Enjeux routiers - Route de liaison - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Charrière, La	Route de desserte, zone 30 En partie réservée aux bordiers	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - IL-2 : sécurisation des déplacements piétonniers	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Crêt-de-Châble, Le	Route de desserte, zone 30 Quelques bâtiments non conformes à la distance légale (< 3)		Pas de nouvel alignement
Liaison piétonne Le Crêt-de-Châble - Chemin du Tac-Mouche	Chemin partiellement aménagé	Enjeu du PAL - VI-9 : création d'un chemin piéton interquartier	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m
Fontaines, Route des (hors périmètre de protection des sites)	Route cantonale, 50 km/h Passage des bus	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - VI-1a : modération de la vitesse en traversée de localité	Définition de nouveaux alignements le long des bf communaux / au pied des bâtiments protégés (gabarit de 16 à 20 m env.)
Liaison piétonne Route des Fontaines - Rue du Grandverger	Chemin partiellement aménagé	Enjeu du PAL - VI-8 : création d'un chemin piéton interquartier	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m
Grandverger, Rue du (partie en DP)	Route de desserte, zone 30 Alignements avec un gabarit de 15 m, frappant plusieurs bâtiments	Enjeu routier - Alignements obsolètes Enjeu du PAL - U-8 : extension de la zone d'activités économiques Gimmel Rouages SA	Réduction des alignements à un gabarit de 12 m Accès à l'extension Gimmel Rouages SA : définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m, selon l'avant-projet d'extension de l'entreprise
Grandverger, Rue du (partie privée)	Route de desserte privée	Enjeu du PAL - VI-8 : création d'un chemin piéton interquartier	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m, en lien avec la création de la liaison piétonne (publique) Routes des Fontaines - Rue du Grandverger
Grillons, Chemin des	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m

Route / secteur Par ordre alphabétique	Etat existant	Enjeu	Mesure
Tac-Mouche, Chemin du	Route de desserte privée	Enjeu du PAL - VI-9 : création d'un chemin piéton interquartier	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 6 m, en lien avec la création de la liaison piétonne (publique) Le Crêt-de-Chable - Chemin du Tac-Mouche
Tombet, Chemin du	Route collectrice, zone 30 Alignements et alignements en cas de reconstruction	Enjeux routiers - Route collectrice - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m Maintien des autres alignements
Très-Sec, Passage du	Route de desserte (sens unique), zone 30 Quelques bâtiments non conforme à la distances légales (< 3)		Pas de nouvel alignement
Venelle des Moulins	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeu du PAL - Bâtiments protégés	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Vergers, Chemin des	Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale	Définition de nouveaux alignements avec un gabarit de 12 m
Périmètre de protection des sites Fontaines, Route des	Route cantonale, 50 km/h Route de desserte, zone 30	Enjeu routier - Bâtiments non conformes à la distance légale Enjeux du PAL - Bâtiments protégés - PSites : protection des composantes du site	Définition de nouveaux alignements / fronts d'implantation obligatoire au pied des bâtiments, afin de préserver les implantations, les jardins et l'espace-rue